



Ça suffit !

Hier matin une vingtaine de gilets jaunes a mené une attaque en règle contre notre agence locale de Thonon-les-Bains, en Haute-Savoie. Au seul motif qu'un article publié dans les pages France-Monde de notre journal leur a déplu, ils ont cru bon s'en prendre à nos locaux ainsi qu'aux journalistes et salariés de notre journal. Notre cheffe d'agence a été bousculée et notre secrétaire a été aspergée de colle. Samedi, une offensive du même ordre avait pris pour cible notre centre départemental de Valence.

La direction du journal a déposé plainte et affirme avec force et détermination son soutien le plus total à ses journalistes et salariés qui font leur travail avec honnêteté pour donner la parole à tous les acteurs de la vie locale, sans parti pris et dans le respect des opinions de chacun.

Nos rédacteurs ne sont ni pro-gilets jaunes, ni anti-gilets jaunes. Ils exercent leur métier avec passion et engagement. Ils ont abondamment rendu compte de ce mouvement depuis le mois de novembre.

Chaque jour, ils ont le souci de comprendre, partager, mettre en valeur les initiatives de leurs territoires, animer le débat contradictoire dans le respect de la diversité des points de vue, quel que soit le sujet.

Ils sont formés au droit de la presse, au respect de la vie privée, de la présomption d'innocence et à tout l'arsenal législatif et réglementaire qui encadre la liberté d'expression au pays de Voltaire. Parce que la liberté d'expression, ce n'est pas dire n'importe quoi, anonymement, sur des réseaux sociaux manipulés où des algorithmes conçus en Californie confortent les minorités agissantes en leur faisant croire que tout le monde pense comme eux.

Parce que la presse locale, telle que nous la pratiquons au Dauphiné Libéré, avec près de 300 journalistes et plus de 1000 correspondants, c'est d'abord et surtout habiter à vos côtés, dans vos communes. C'est partager et raconter ce que vous vivez tous les jours. C'est dire quand ça va bien, mais aussi quand ça va mal, que cela plaise ou non. Avec, toujours, le souci de mieux comprendre et éclairer les enjeux du monde qui nous entoure. Qualité de vie, impôts locaux, emploi, éducation, transports : ces enjeux de démocratie locale, souvent compliqués, ont des conséquences directes sur nos vies de tous les jours.

Oui, nous l'affirmons : les journalistes aguerris qui ont une haute idée de leur mission et le sens des responsabilités peuvent contribuer à la qualité du débat public et à une meilleure démocratie. Sans cela, nous irons tout droit vers la tyrannie de ceux qui veulent imposer leur point de vue par la force. Il sera alors trop tard.

Certes, comme l'ensemble des médias, Le Dauphiné Libéré n'est pas exempt de reproches et doit accepter un regard critique sur son travail. Il doit pouvoir en débattre, dans un esprit constructif, avec ses lecteurs et l'ensemble des citoyens. Il doit, plus que jamais, être à vos côtés et relayer vos préoccupations.

Mais jamais notre journal issu des valeurs républicaines de la Résistance ne tolérera les actes de violences et la dictature de la pensée au profit des uns contre les autres.

@ LA QUESTION DU JOUR

Le recul du chômage est-il à mettre au crédit du gouvernement ?

@ LA RÉPONSE À LA QUESTION D'HIER

Seriez-vous prêt à vous rendre au travail à vélo ?

Oui 49 % Non 51 %

Résultats de la consultation effectuée sur le site du Dauphiné Libéré (7 596 votes). Chaque jour, une question vous est posée dans cet espace. Vous êtes invités à y répondre sur le site du Dauphiné Libéré : ledauphine.com, rubrique "La question du jour".

@ À VOIR, À LIRE SUR LE WEB



50 Cent appelle au boycott de Gucci en brûlant un t-shirt de la marque à voir, à lire sur le site du Dauphiné Libéré : ledauphine.com

LE DOSSIER DU JOUR | EN ISÈRE

ISÈRE

Alors qu'un nouveau décret durcit les conditions d'accueil des

Les mineurs étrangers



8 heures du matin, un mercredi parmi d'autres. De jeunes migrants attendent devant les locaux du Département de l'Isère, afin de passer un entretien visant à prouver leur minorité. Photo Le DL/Etienne BOUY

Le 30 janvier dernier, le Journal officiel publiait le décret n°2019-57, relatif "aux modalités d'évaluation des personnes se déclarant mineures", et "autorisant la création d'un traitement de données relatif à ces personnes". Un texte qui instaure donc un "fichier" (avec photo et empreintes), permettant aux Départements qui le partagent de connaître le passé administratif des mineurs étrangers. Et, le cas échéant, de leur refuser l'évaluation...

Ils sont là avant 8 heures. Avancent presque à tâtons vers une porte anonyme de la Cité Dode, à Grenoble. S'assoient en grelottant, et attendent. À 8 h 30, ils sont invités à entrer, pour passer l'évaluation qui décidera de leur avenir. Mineur/pas mineur ; prise en charge (dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance)/retour à la rue. Tout va se jouer là, en une heure ou deux, devant les agents du Département. Sauf que désormais, en plus de leur entretien, on va prendre leurs empreintes, afin d'alimenter le nouveau fichier national.

Le décret a fait polémique au sein des associations de soutien aux migrants (lire page suivante). Sandrine Martin-Grand, vice-présidente du conseil départemental en charge des actions de solidarité et de l'insertion, leur répond.

Avant même ce décret, le

Département de l'Isère a fait évoluer les modalités d'évaluation des mineurs non accompagnés. Cela prenait des semaines, c'est désormais sur une journée. Pourquoi ?

« Depuis octobre en effet, le Département a souhaité reprendre le pilotage de ce dispositif. Car l'Adate, l'association qui en était chargée, n'y arrivait plus. C'était trop compliqué, nous avions parfois 40 jeunes qui arrivaient dans une journée (pour un total de 2 240 en Isère en 2018, alors qu'ils étaient une centaine en 2014). Nous étions au bout du dispositif, la mise à l'abri (hébergement des jeunes en attendant l'évaluation) était trop difficile à organiser.

« Nous avons fait le choix d'internationaliser, de mettre des moyens supplémentaires en recrutant des évaluateurs, et de dire "Il faut absolument arriver à évaluer plus vite", car sinon la durée de mise à l'abri

s'allongeait, et c'était un cercle vicieux. Désormais, les évaluateurs sont mobilisés tous les matins sur les arrivées du jour ; on reconvoque tous les jeunes à 16 heures pour leur rendre la décision. Tous ceux qui sont évalués majeurs ne rentrent pas dans le dispositif de mineurs isolés. Cela a eu un effet immédiat sur les places disponibles de mise à l'abri. »

Une heure d'évaluation, est-ce suffisant ? Avant, cela prenait des semaines...

« En fait non ! Sur le temps d'évaluation, rien n'a changé. Avant, il y avait juste des semaines d'attente avant le rendez-vous, mais l'évaluation prenait le même temps. Le problème de ces semaines de mise à l'abri, c'est que pendant ce temps, le jeune n'était pas scolarisé, pas pris en charge (à part le gîte et le couvert), et pouvait être "utilisé" par des trafiquants de drogue. Il fallait éviter cela... »

La création du fichier, très contestée par les associations, était-elle nécessaire ?

« Oui, car le problème de la vérification d'identité restait prégnant. La question du fichier a été portée par l'assemblée des départements de

France (ADF), car on s'est rendu compte que les jeunes, lorsqu'ils étaient "refusés" dans un département, changeaient de département pour essayer ailleurs. On ne pouvait donc pas savoir combien ils étaient. Pour pallier ça, l'ADF a demandé un fichier national. »

L'Isère est département pilote...

« Oui, avec l'Essonne et le Bas-Rhin. Nous en avons fait la demande, conjointe entre le président du Département et le préfet. L'expérimentation dure jusqu'à fin mars, pour une généralisation à tous les Départements qui en feront la demande le 1^{er} avril. Nous sommes l'un des trois départements les plus affectés

en France : nous avons déjà expérimenté plein de choses, nous avons été pro-actifs sur les méthodes d'évaluation.

« Aujourd'hui, la procédure en Isère intègre la prise de photo, et d'empreintes, par un agent de la préfecture. C'est un nouvel outil mis à disposition des Départements, cela donne une indication supplémentaire. Cet outil suscite l'inquiétude, mais permet de réduire les délais d'évaluation, et de s'assurer que des jeunes de 25 ans n'entrent pas dans le dispositif de protection de l'enfance. Nous ne devons pas mettre en péril ce dispositif - qui n'est pas fait pour les mineurs non accompagnés, au départ. »

Recueilli par Isabelle CALENDRE

LA PHRASE

« La protection de l'enfance, ce sont 6 000 enfants en Isère. Jusqu'en 2016, les mineurs étrangers représentaient 3 %. Aujourd'hui, c'est 33 % »



Sandrine Martin-Grand. Photo Le DL/I.C.

"Humanisme" versus "politique publique" ?



Après l'évaluation au département, les MNA reçoivent leur notification. Les bénévoles des associations les soutiennent dans ce moment... Photo Le DL/I. C.

Lorsqu'on interroge Sandrine Martin-Grand sur le bien-fondé des nouvelles mesures, la réponse est claire : « Aujourd'hui, nous portons une politique publique. Nous ne sommes pas dans la même position que les associations. Nous gérons de l'argent public : un jeune placé dans le dispositif de protection de l'enfance, cela coûte 50 000 € par an et par jeune... »

Alors, bien entendu, « humainement, c'est compliqué, et je suis d'accord, bien sûr qu'en fonction de la décision prise, la suite du parcours pour le jeune n'est pas la même. Bien sûr que ce sont des décisions qui sont extrêmement difficiles à prendre. C'est pour cela que je fais tout pour protéger nos évaluateurs - et suis par-

fois très remontée contre les associations qui les traitent d'inhumains. Ils ont une mission qui n'est pas simple, on leur donne peu d'outils, il y a une part d'arbitraire. Ce n'est pas nous qui l'avons décidé, c'est la mission qui nous a été confiée. On est dans l'appréciation humaine ». Une appréciation que les évaluateurs livrent après un entretien, dans lequel ils demandent au jeune de raconter son parcours.

Le problème des réseaux

« Oui, c'est difficile, mais c'est leur travail, et il est important. Car on a tout de même eu un jeune passé par l'autorité judiciaire, qui avait donné une ordonnance de placement. Or après vérification (empreintes, fichier Visa-

bio), on a appris qu'il avait 32 ans ! Et il avait été placé dans deux structures, dont celle d'accueil de protection de l'enfance, avec des gamins perturbés ayant vécu des choses horribles. On met avec eux un homme de 32 ans... ! Il avait l'âge des éducateurs ! Que produit le placement d'un homme de 32 ans dans un dispositif de protection de l'enfance ? »

À cela s'ajoute, pour l'élue, la délicate question des réseaux. « Beaucoup de jeunes sont envoyés en France par leur famille, qui paie cher pour les faire venir, et attendent ensuite de l'argent, ou un regroupement familial. Ces jeunes sont en mission, conditionnés. Nous, collectivité, avons une responsabilité sur cette question. »

le dauphiné libéré

PAR ABONNEMENT VOTRE JOURNAL à 1,10 €

Pour vous abonner : appelez le **0 800 88 70 01** Service & appel gratuits

ou sur www.ledauphine.com

**Appel gratuit, à partir d'un poste fixe